

## Emploi d'une aide à domicile : l'âge ouvrant droit à l'exonération de cotisations patronales est relevé

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026, les règles relatives à l'exonération de cotisations patronales pour l'emploi d'une aide à domicile ont évolué. Un décret du 8 avril 2026 relève à 80 ans l'âge permettant de bénéficier automatiquement de cette exonération.

Jusqu'à fin 2025, un particulier employeur âgé de **70 ans ou plus** bénéficiait automatiquement d'une exonération de cotisations patronales de sécurité sociale pour l'emploi d'une aide à domicile.

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026**, cette exonération automatique est réservée aux personnes âgées de **80 ans ou plus**.

Pour un **couple employeur**, la condition d'âge est remplie dès lors que l'un des deux conjoints a atteint 80 ans depuis 2026 (au lieu de 70 ans auparavant).

Les nouvelles dispositions issues du décret n° 2026-261 du 8 avril 2026 s'appliquent **rétroactivement aux cotisations dues depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026**, y compris pour les périodes déjà déclarées.

### Textes de loi et références

Décret n° 2026-261 du 8 avril 2026 modifiant des modalités d'application de l'exonération de cotisations patronales de sécurité sociale prévue à l'article L. 241-10 du code de la sécurité sociale (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053787756>)

Article L. 241-10 du code de la sécurité sociale (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006073189&idArticle=LEGIARTI000006741928>)

Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)



## Triple augmentation dans tous les hôpitaux de France : forfait journalier, urgences, chirurgie

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2026 :



- Le forfait journalier hospitalier (facturé pour chaque nuit passée à l'hôpital ou en clinique) passe de 20 € à 23 € par jour. Ce forfait n'avait pas bougé depuis 2018. La hausse est de 15 %. Dans les services de psychiatrie, le montant passe de 15 € à 17 € par jour.
- Le forfait patient urgences (la somme facturée lors d'un passage aux urgences non suivi d'hospitalisation) grimpe lui aussi : de 19,61 € à 23 €.
- Troisième hausse, décalée au 1<sup>er</sup> avril 2026, la participation forfaitaire sur les actes dits « lourds » : interventions chirurgicales, actes techniques dont le tarif dépasse 120 € - passe de 24 € à 32 €. Soit 8 € de plus.

Au total, selon l'Unocam (Union des complémentaires santé : <https://unocam.fr/>), ces trois hausses représentent un transfert de 530 millions d'euros en année pleine, de la Sécurité sociale vers les patients et leurs complémentaires santé.

## Le régime Agirc-Arrco à l'équilibre

En 2025, l'Agirc-Arrco confirme la robustesse de son modèle avec un résultat de 1,4 milliard d'euros au titre de la retraite complémentaire des salariés du secteur privé. Ce résultat s'inscrit dans une trajectoire financière équilibrée, conforme aux orientations pluriannuelles définies par les partenaires sociaux, et témoigne de la solidité du pilotage du régime. Intégré aux comptes publics, il contribue par ailleurs à la réduction du déficit.

Avec près de 60 millions de bénéficiaires, l'Agirc-Arrco figure parmi les principaux régimes de retraite en France. Piloté par les représentants des salariés et des employeurs, il veille à garantir le versement des pensions à chaque génération, dans un souci d'équilibre et de responsabilité à l'égard des générations futures.

### Un exercice 2025 à l'équilibre

Le résultat global du régime qui s'établit à 1,4 milliard d'euros est composé :

- À hauteur de 0,3 milliard d'euros, du résultat technique de l'Agirc-Arrco, c'est-à-dire la différence entre les ressources (cotisations) et les dépenses (pensions de retraite) du régime hors produits financiers. Dans un contexte économique ralenti, les ressources ont progressé en 2025 de 1,9% alors que les dépenses ont augmenté de 3,1%. L'augmentation des dépenses de retraite, anticipée par les partenaires sociaux qui pilotent le régime sur le long terme, est le résultat de deux effets : la revalorisation des retraites Agirc-Arrco en novembre 2024 ainsi que la hausse du nombre de retraités.
- À hauteur d'1,1 milliard d'euros, du résultat financier qui traduit comptablement une partie de la bonne performance de la gestion financière des réserves du régime en 2025.

Résultats des opérations de retraite de l'Agirc-Arrco (en milliards d'euros)

En Mds€	2025	2024	EVOLUTION 2025/2024
Total des ressources	103,3	101,4	+ 1,9 %
Total des charges	103,0	99,8	+ 3,1 %
Résultat technique	0,3	1,6	
Résultat financier	1,1	3,0	
Résultat global de l'exercice	1,4	4,6	

### Un régime robuste qui anticipe et se prépare aux évolutions de la société française

Face au défi du ralentissement démographique et aux incertitudes économiques, l'Agirc-Arrco peut compter sur la robustesse de son pilotage par les partenaires sociaux et de ses réserves, qui ont démontré leur capacité à faire face aux crises et aux évolutions économiques et démographiques traversées ces dernières années.

Dans le pilotage d'un régime par répartition, les réserves sont un amortisseur nécessaire pour compenser temporairement les déséquilibres économiques et démographiques. Elles garantissent ainsi le paiement des retraites sur le long terme, sans recourir à l'emprunt. En valeur de marché, les réserves disponibles détenues par l'Agirc-Arrco s'élevaient, à la clôture de l'exercice, à 91,2 milliards d'euros.

Elles représentent ainsi environ 2,5% des 3 500 milliards d'euros de droits futurs, calculés comme la somme des engagements portés par le régime sur les 40 prochaines années au bénéfice de ses 60 millions de bénéficiaires. Par le placement de ses réserves, l'Agirc-Arrco est un investisseur institutionnel, qui respecte un règlement financier favorisant les placements France et Europe.

### Une proximité renforcée avec les assurés et les entreprises

Ces bons résultats permettent au régime d'investir dans l'accompagnement de proximité dans les territoires des salariés, des retraités et des entreprises. 400 000 entretiens sont ainsi proposés chaque année aux actifs du régime pour faire le point sur leur situation personnelle, avec un conseiller retraite par téléphone ou dans les 600 lieux d'accueil Agirc-Arrco. Les entretiens retraite proposés par les conseillers Agirc-Arrco sont recommandés par 9 assurés sur 10.

Retrouvez plus d'informations sur le site [Temps forts médiatiques - Agirc-Arrco](#)

Extrait du communiqué de presse du 31 mars 2026

Contacts presse

Virginie BELLOIR

Josias Christian NWOS A KOKO

## Enedis alerte ses clients contre une nouvelle vague de démarchages frauduleux

Enedis reçoit régulièrement des signalements de clients faisant état d'une nouvelle vague d'opérations de démarchage illégales entreprises notamment depuis des plates-formes téléphoniques. Les auteurs de ces pratiques se font passer pour des partenaires d'Enedis ou pour Enedis, et ce, dans le but de proposer des offres commerciales ou d'obtenir des informations personnelles. Enedis condamne avec la plus grande fermeté ces agissements graves et répréhensibles et souligne que ces faits sont de nature à être sanctionnés pénalement.

### Enedis appelle ses clients à la plus grande vigilance et rappelle que :

- Nous ne pratiquons aucun démarchage commercial et nous ne proposons aucun produit ou service à la vente.
- Nous ne vous solliciterons jamais par téléphone ou par e-mail pour vous demander des informations bancaires.
- Nos interventions concernent exclusivement nos missions de service public et portent notamment sur le raccordement au réseau électrique, le remplacement des compteurs d'ancienne génération par le compteur communicant Linky, le dépannage en cas de coupure d'électricité et la mise en service d'une installation électrique.
- Toute intervention d'Enedis nécessitant d'accéder à une habitation fait systématiquement l'objet d'une prise de rendez-vous préalable ou, à défaut, d'un avis de passage, à l'exception d'une intervention d'urgence pour mise en sécurité en raison d'un risque électrique.



### Enedis appelle ses clients à ne communiquer aucune information en cas de doute sur l'identité de leur(s) interlocuteur(s).

#### Victime ou témoin d'un démarchage frauduleux :

- Si vous ne souhaitez plus être démarché par téléphone, vous pouvez vous inscrire sur la liste d'opposition téléphonique Bloctel : <https://www.bloctel.gouv.fr/>
- Signalez les démarchages abusifs au 33 700, la plateforme gratuite de lutte contre les SMS et appels indésirables.
- Les signalements peuvent également être transmis à la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) :
  - Par courrier ou téléphone, en utilisant les coordonnées disponibles via le lien suivant : <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/coordonnees-des-DDPP-et-DDETSPP> ;
  - En ligne, directement sur la plateforme officielle : <https://signal.conso.gouv.fr>

*Le service clients d'Enedis-29/05/2026*

## Retraites complémentaires : la revalorisation Agirc-Arrco de plus en plus improbable en 2026

Les 13 millions de retraités affiliés au régime Agirc-Arrco devront probablement se passer d'une revalorisation de leurs pensions complémentaires en 2026. Les partenaires sociaux, réunis récemment, ont confirmé que la situation financière du régime ne permettait pas d'envisager une hausse, en dépit des attentes des bénéficiaires. C'est une situation inédite qui pèse lourdement sur le pouvoir d'achat des seniors. Les défenseurs de retraités dénoncent une « double peine » pour des pensionnés déjà touchés par la hausse des prix et la stagnation des revenus. Le gouvernement, interpellé, rappelle que la responsabilité de la gestion revient aux partenaires sociaux, mais promet de « suivre de près » l'évolution de la situation.

Les experts soulignent que sans reprise économique forte ou réforme structurelle, le scénario d'un maintien du statu quo pourrait se prolonger au-delà de 2026. Les retraités, eux, s'inquiètent : pour beaucoup, les pensions complémentaires représentent une part essentielle de leurs revenus. Des rassemblements et pétitions sont déjà annoncés pour exiger des mesures correctives.

Face à cette impasse, certaines voix appellent à une refonte du financement du régime, tandis que d'autres plaident pour un soutien exceptionnel de l'État. Une chose est sûre : sans changement, le niveau de vie des retraités risque de continuer à se dégrader dans les années à venir.

*La lettre d'information de l'ANR-Avril 2026*

## Les chutes tuent désormais 6 fois plus que la route chez les seniors



Santé publique France vient de publier un bilan inédit. Les chiffres sont sans appel : en 2024, plus de 20 000 personnes de 65 ans et plus sont décédées après une chute. Un phénomène en forte hausse, et encore mal expliqué.

La mortalité par chute a augmenté bien au-delà de ce que le vieillissement démographique laissait prévoir. Après 85 ans, le risque de mourir d'une chute est 29 fois plus élevé que chez les 65-74 ans.

Un plan national lancé en 2022 visait à inverser la courbe - les derniers chiffres montrent qu'il a échoué

À titre de comparaison, un peu plus de 3 000 personnes sont mortes sur les routes françaises en 2024. La chute tue donc près de 6 fois plus que la route les seniors. Et pourtant, ce phénomène reste largement méconnu du grand public.

*La lettre d'information de l'ANR-Avril 2026*

## Erreur sur les pensions Agirc-Arrco: bientôt un remboursement, serez-vous concerné et pour quel montant?

La caisse de retraite complémentaire des salariés du privé, qui couvre 14 millions de retraités, s'est rendu compte qu'une partie de ses assurés ne touchaient pas ce à quoi ils avaient droit. Parfois depuis des années. Une vaste opération de remboursement va être lancée.

Voilà une nouvelle qui va faire du bien aux finances de nombreux retraités. L'Agirc-Arrco s'est rendu compte qu'elle devait environ 850 millions d'euros à ses assurés, pour des droits qui n'ont pas été versés, révèle le journal Les Echos. 850 millions, une sacrée somme à mettre en regard toutefois aux 8 milliards d'euros versés chaque année par la caisse de retraite complémentaire des salariés du privé chaque année.



### Qui est concerné ?

Au total, ce sont près de 100 000 retraités qui sont concernés par ces indus. Il s'agit majoritairement de deux types d'assurés qui sont concernés:

- soit des personnes qui vivent à l'étranger et qui doivent justifier de leur existence régulièrement pour continuer à percevoir leur pension et qui n'ont pas satisfait à cette démarche;
- soit des personnes qui touchaient une pension de réversion, qui sont toujours célibataires – la règle pour percevoir la réversion de l'Agirc-Arrco – mais qui n'ont pas répondu au courriel de leur caisse leur demandant de prouver qu'ils sont toujours célibataires.

A savoir, l'Agirc-Arrco demande un certificat d'existence chaque année à ses assurés vivant à l'étranger et vérifie tous les 4 ans la situation des veufs en demandant un certificat sur l'honneur de non-remariage.

Comme ces retraités n'ont pas effectué les démarches demandées par l'Agirc-Arrco, leur versement a été automatiquement interrompu. Et ces derniers n'ont pas fait de réclamation auprès de leur caisse. Les raisons peuvent être multiples: changement d'adresse, adresse mail erronée, difficultés avec internet, montants relativement faibles pouvant passer inaperçus...

### À quel remboursement de l'Agirc-Arrco s'attendre ?

Evidemment, cela dépend des situations personnelles de chacune des personnes concernées. Néanmoins, l'Agirc-Arrco a identifié 12 000 personnes à qui elle doit verser 69 millions d'euros. En moyenne, cela constitue donc un versement de 5750 euros.

Pour l'autre groupe de 86 000 personnes, avec "une probabilité forte d'être lésé", le versement à prévoir est estimé à 780 millions d'euros, soit un versement en moyenne de 9070 euros.

"Personne ne sera lésé, les droits sont bien conservés", a déclaré François-Xavier Selleret, directeur général de l'Agirc-Arrco, qui rappelle qu'il n'y a pas de prescription de droits pour les retraités et que chaque euro dû sera versé. Malgré ces contrôles croisés, il peut être utile pour les retraités qui se trouvent dans ces catégories de vérifier les versements sur les deux dernières années et de bien se souvenir qu'il y a des démarches à effectuer pour conserver ses droits.

## À la découverte de nos régions

Retraités guides pour retraités voyageurs.

Pour quelques heures : un guide local... rien que pour vous !

La France est chargée d'histoire et de beautés. Chacune des régions a ses richesses tant au niveau de son patrimoine que de sa culture.

Vous êtes retraités du Spelc, d'autres retraités peuvent vous faire visiter leur ville ou leur village. Ils vous accueillent et vous emmènent gratuitement pour une découverte de 2 à 3 heures. Vous faites connaissance avec des lieux parfois inattendus, dans leur authenticité, à travers les yeux d'un habitant qui vous raconte la grande histoire, les petites histoires, des histoires vécues, des anecdotes.

Le retraité n'est pas guide professionnel, mais il est ravi d'échanger. Cette façon de voyager est un moyen d'enrichissement réciproque et de convivialité.

## A la découverte de nos régions

**Le principe :** je suis retraité Spelc et je propose à d'autres adhérents Spelc de les accompagner le temps d'une visite dans ma région. Je ne m'engage pas au-delà ! (sauf si affinités ...)

**Pratiquement :** Je me signale à Jacqueline HALNA qui fera le lien entre demandeur et guide bénévole.

Les propositions se trouvent sur le site du SPELc (« je suis retraité » ; « Découvrir nos régions » -pour s'inscrire il est nécessaire de se connecter)

A ce jour, une vingtaine de lieux proposés !



Comme vous pouvez le voir, il reste de la place !

Merci pour vos propositions de visite

